



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/48/L.2/Add.4
9 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations
du 1^{er} au 12 octobre 2001

Rapporteur: M. Federico Perazza (Uruguay)

Orateurs:

Président du Conseil sortant

Président du Conseil

Secrétaire général de la CNUCED

Cuba pour le Groupe des 77 et la Chine

Sénégal pour le Groupe africain

Belgique pour l'Union européenne

Fédération de Russie

République dominicaine pour le Groupe latino-américain et caraïbe

États-Unis d'Amérique

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise au plus tard le **mercredi 17 octobre 2001**, à la:

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E.8102 - Télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5654/1066

INTRODUCTION

Minute de silence

1. À sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} octobre, le Conseil a observé une minute de silence à la mémoire des victimes des événements tragiques qui s'étaient produits aux États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001 et en Suisse le 27 septembre 2001.

Déclarations liminaires

2. Le **Président du Conseil sortant** a dit que, pendant le temps où il avait exercé ses fonctions, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait été menée à bonne fin. Dans le cadre du suivi de la Conférence, le Conseil devait envisager de transformer son Comité de session sur les pays les moins avancés en un Comité permanent. S'agissant du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, les réunions d'experts avaient abouti à de bons résultats, mais, faute d'un débat de politique générale, l'efficacité des réunions des commissions laissait encore à désirer. Le Président a suggéré que les commissions se consacrent essentiellement aux questions les plus vastes découlant du Plan d'action de Bangkok, tandis que les réunions d'experts étudieraient certains aspects précis de ces questions. La session du Conseil était la première réunion mondiale venant après les attaques terroristes qui avaient frappé les États-Unis d'Amérique et devait donc être l'occasion d'analyser en profondeur, du point de vue de la CNUCED, l'idée que les différents pays se faisaient des conséquences de ces attaques pour l'avenir. Le Conseil devait envoyer un signal clair montrant l'importance qu'il attachait au multilatéralisme pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et, à cet égard, il devait garder à l'esprit les réunions dont l'organisation était prévue: la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, la Conférence sur le financement du développement au Mexique, le Sommet mondial sur le développement durable en Afrique du Sud, et la onzième session de la CNUCED en Amérique latine.

3. Le **Président du Conseil** nouvellement élu a dit que les récentes attaques terroristes qui avaient visé les États-Unis avaient entraîné des répercussions non seulement sur la sécurité internationale mais aussi sur les perspectives sociales et économiques de toutes les régions du monde. Il était donc plus nécessaire que jamais de reconnaître l'importance de l'interdépendance mondiale et de la coopération internationale pour le développement,

en principe et en pratique. Ces récentes attaques représentaient aussi un défi pour le Conseil. Il fallait venir à bout des causes profondes de l'insécurité et du désespoir croissants et des dangers qu'ils représentaient. Le Conseil devait aussi continuer de renforcer ses travaux antérieurs comme ceux qu'il consacrait aux difficultés rencontrées par les pays les moins avancés et l'Afrique, et à l'assistance au peuple palestinien. L'adoption, à Bruxelles, de la Déclaration et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 représentait un résultat important, et l'impératif immédiat était de traduire les engagements pris dans le Programme d'action en résultats concrets. S'agissant de l'examen à moyen terme relatif au Plan d'action adopté à Bangkok par la Conférence à sa dixième session, le Président a dit qu'il avait bon espoir que ce travail donne l'occasion de rechercher, pour l'avenir, les idées qui guideraient la préparation de la onzième session de la Conférence.

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que la contribution la plus importante à la Conférence sur le financement du développement prévue pour 2002 consisterait probablement à apporter une certaine cohérence au débat consacré aux questions économiques internationales. Le FMI et la Banque mondiale continueraient d'étudier les questions de financement et les questions monétaires, et selon toute vraisemblance, lorsque la conférence se tiendrait, un nouveau cycle de négociations commerciales aurait déjà été mis en route à Genève. Toutefois, cela laisserait entière la nécessité d'une cohérence entre les différents aspects des programmes des différentes institutions économiques internationales, principale tâche de la conférence. La conférence devait être considérée comme l'étape initiale de ce qui deviendrait l'examen suivi, à l'échelon international, d'un vaste ensemble de questions, et non comme un événement ponctuel. Lorsque la communauté internationale aurait acquis la certitude qu'un tel débat était véritablement mis en route, on pourrait faire porter les efforts sur les questions de fond. La question de fond la plus importante serait probablement d'ordre institutionnel: la création d'un cadre intégré permettant, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'assurer la cohérence dans le traitement des questions économiques internationales, en évitant toute répercussion négative sur l'autonomie et les mandats individuels des différentes organisations, comme les institutions de Bretton Woods ou les organisations du système des Nations Unies. La notion d'interdépendance retrouverait ainsi sa position centrale dans la prise en compte à l'échelon international de la mondialisation.

5. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné que par suite de l'interdépendance mondiale, tous les pays, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, subiraient le contrecoup des événements du 11 septembre. Le Groupe des 77 s'associait au Secrétaire général de la CNUCED pour faire valoir que l'on ne pouvait gérer la mondialisation sans reconnaître l'interdépendance. La coopération multilatérale à long terme était indispensable à un processus de mondialisation à visage humain. Le représentant a appelé l'attention sur le Consensus de Téhéran adopté par le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement, dans lequel cinq objectifs avaient été désignés d'un commun accord: 1) consolidation de la coopération Sud-Sud; 2) mise en place d'institutions multilatérales plus vigoureuses pour le Sud; 3) recherche des moyens de combler les écarts existant du point de vue de la connaissance et de l'information; 4) mise en place de partenariats reposant sur une large assise; et 5) mobilisation d'un appui mondial en faveur de la coopération Sud-Sud. Le représentant a dit combien il appréciait l'appui intellectuel et technique accordé par la CNUCED et a souligné l'importance de l'examen à moyen terme qui s'inscrivait dans le suivi de la dixième session de la Conférence.

6. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a estimé que la communauté internationale devait reconnaître que le bilan du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui avait pour ambition de permettre à l'Afrique de bénéficier des chances nouvelles offertes par la mondialisation, était peu satisfaisant. L'évaluation prévue de ce programme devait être l'occasion pour tous les partenaires du développement d'en recenser les imperfections et de se lancer résolument dans un nouveau projet pour le développement du continent. Les éléments d'information présentés dans la récente publication de la CNUCED intitulée «Le développement économique en Afrique: bilans, perspectives et problèmes fondamentaux» et les constatations présentées dans son étude sur «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique» constituaient, des points de vue conceptuel et opérationnel, un point de départ valable pour l'évaluation du Nouveau Programme.

7. La récente «Nouvelle initiative africaine» adoptée à Lusaka montrait que l'Afrique était décidée à rechercher ses propres solutions à ses problèmes de développement, en accordant toute l'attention voulue à ses intérêts vitaux. C'était là une première réponse africaine globale concertée aux problèmes du continent et, après avoir été présentée au Sommet du G.8 à Gênes,

L'Initiative devait l'être également à l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle devait être la principale source d'inspiration, non seulement pour l'examen du Nouveau Programme, mais aussi pour toutes les initiatives de développement concertées prises sous les auspices de l'ONU en Afrique. Le Groupe africain souhaitait aussi que soit concrètement appliqué le programme spécial pour l'Afrique, conformément à la décision adoptée par la Conférence à sa dixième session, à Bangkok.

8. Il y avait lieu de regretter la diminution relative du budget d'assistance technique réservé à l'Afrique. Toutefois, le Groupe africain se félicitait de la part accrue accordée aux pays les moins avancés. Tout en se félicitant de la mise en route des opérations de la Fédération mondiale des pôles commerciaux, le Groupe africain regrettait que la CNUCED se soit retirée si rapidement de ce programme. L'assistance technique qu'elle accordait était là indispensable, et le maintien de l'appui des donateurs serait utile aussi. L'élaboration d'un plan d'entreprise pour la Fédération mondiale des pôles commerciaux serait une étape majeure dans la consolidation de cette initiative. Il fallait regretter aussi l'arrêt des activités du programme TRAINMAR, malgré les dysfonctionnements et les faiblesses constatés par la mission d'évaluation.

9. L'Afrique restait une destination relativement peu attrayante pour l'investissement étranger direct, comme cela était indiqué à nouveau dans le *World Investment Report 2001*. Les efforts déployés par la CNUCED pour créer un conseil de l'investissement pour les pays les moins avancés étaient une utile initiative à laquelle il était souhaitable qu'une suite soit rapidement donnée. La désignation par la CNUCED d'un Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires était un signe encourageant, et ce coordonnateur devait se voir attribuer les ressources nécessaires. Le Groupe africain réaffirmait sa confiance dans l'aptitude de la CNUCED à mettre en œuvre efficacement le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, quelles que soient les incertitudes relatives à la mise en œuvre de son paragraphe 116. Il fallait donner suite aux recommandations figurant au paragraphe 113 du même Programme d'action et prévoyant la création d'un comité permanent chargé d'examiner les questions relatives aux pays les moins avancés, et les mettre en œuvre aussitôt que possible; cela inciterait les partenaires du développement à faire de même dans leurs domaines de compétence respectifs. La CNUCED devait procéder à cet égard de manière à assurer que les engagements des organisations internationales à l'égard du Programme d'action soient honorés. S'agissant du Plan d'action adopté à Bangkok, l'examen auquel il était prévu

de procéder donnerait une importante occasion d'en analyser l'impact réel et d'établir d'autres options.

10. Le représentant de la **Belgique**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que les récentes attaques terroristes aggraveraient probablement le ralentissement de l'économie mondiale, ne fût-ce que pour une courte période. Les actions concertées prises par la Banque centrale européenne, la Banque fédérale de réserve et par d'autres banques centrales avaient donné aux marchés financiers une marge de manœuvre plus importante. S'agissant du point 2 de l'ordre du jour, le représentant a dit que l'Union européenne était pour l'Afrique le donateur le plus important et aussi le partenaire commercial le plus important; la région était une priorité pour l'UE, et son partenariat stratégique avec l'Afrique avait été réaffirmé et consolidé pendant la Conférence du Caire. Le lien spécial existant entre les pays les moins avancés et l'UE avait aussi été souligné pendant la Conférence de Bruxelles. À propos du point 7 a) de l'ordre du jour, il a dit combien l'UE attachait d'intérêt à ce qu'il soit procédé à une analyse plus détaillée de la mise en œuvre du Plan d'action adopté à Bangkok, du rôle global de la CNUCED dans la perspective de la onzième session de la Conférence et de l'efficacité de ses actions intergouvernementales. L'UE était aussi disposée à discuter du fonctionnement des commissions de la CNUCED et de la durée des sessions du Conseil du commerce et du développement.

11. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que toute l'activité de la CNUCED devait être fondée sur le caractère universel de l'organisation. Cela voulait dire que chaque pays ou groupe de pays avait le droit de voir ses intérêts particuliers bénéficier de l'attention voulue dans cette activité. Le potentiel d'analyse de la CNUCED et la base d'informations exceptionnelle dont elle disposait permettaient aux États membres de faire fond sur l'expérience des pays développés et de certains pays en développement avancés pour mener à bien divers efforts: réformes structurelles, privatisation, stabilisation du système financier, appréhension de l'endettement, utilisation efficace de l'aide financière et économique, et intégration économique régionale. La CNUCED pourrait aussi – et devrait – contribuer à la préparation du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales qui devait être mis en route dans le cadre de l'OMC.

12. Le représentant a rendu hommage à l'activité déployée par la CNUCED pour accorder une assistance aux pays aux fins de leur adhésion à l'OMC. Il y avait néanmoins eu, en 2000, une diminution de ses activités d'assistance technique, ainsi qu'une réduction de la part du PNUD

dans le financement de ses programmes d'assistance technique. La part des projets nationaux et régionaux avait diminué aussi, et le volume de l'assistance technique aux pays d'Europe centrale et orientale s'était réduit de façon spectaculaire. Une répartition plus équilibrée des activités d'assistance technique entre les différentes régions était nécessaire.

13. Le représentant a appelé l'attention sur l'instabilité financière qui se prolongeait, surtout en Asie orientale, et s'est rallié à la conclusion de la CNUCED selon laquelle la globalisation des marchés financiers mondiaux avait démontré que l'aptitude des institutions financières multilatérales à contribuer à la stabilité financière mondiale se heurtait à des limites: une réforme fondamentale de l'architecture financière internationale s'imposait donc. Il fallait utiliser à fond les capacités d'analyse de la CNUCED pour élaborer, à l'intention des pays en développement et des pays en transition, des recommandations concrètes sur les moyens de prévenir et de surmonter les conséquences négatives de la mondialisation.

14. À propos de la Déclaration de Bruxelles et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le représentant a confirmé la position de sa délégation quant aux mesures à prendre pour parvenir à éliminer la pauvreté et à assurer la paix et le développement dans les pays les moins avancés. Les décisions de la Conférence de Bruxelles devraient être prises en compte dans l'élaboration du prochain *Rapport sur les pays les moins avancés*.

15. Le représentant de la **République dominicaine**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a appelé l'attention sur la nécessité de revitaliser la CNUCED afin qu'elle puisse jouer un rôle plus utile et mieux s'acquitter de ses mandats. Il a aussi souligné combien il importait de donner suite à un certain nombre de décisions récentes concernant les organes de la CNUCED et leurs mandats, et a rendu hommage aux qualités d'animateur de son Secrétaire général. Sur la question du terrorisme, son Groupe souscrivait entièrement à la position du Groupe des 77.

16. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'économie mondiale offrait à l'heure actuelle un tableau assez sombre. On pouvait s'attendre que l'investissement étranger et d'autres formes de financement extérieur auraient à souffrir du ralentissement de la croissance

dans de nombreux pays. Il fallait donc utiliser les ressources disponibles de la façon la plus efficace possible et ne ménager aucun effort pour faire redémarrer la croissance économique.

17. Un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales entraînerait une expansion du commerce et de l'investissement dans le monde, jouerait le rôle de moteur de la croissance et contribuerait à l'atténuation de la pauvreté. Les États-Unis étaient prêts à œuvrer avec les pays les plus pauvres pour assurer que la portée et les objectifs d'un nouveau cycle de négociations restent dans des limites raisonnables et pour contribuer à renforcer la capacité de négociation de ces pays.

18. Pendant les 40 années écoulées, tous les cas de développement économique soutenu, réussi, avaient été observés dans des pays qui faisaient fond essentiellement sur l'économie de marché et avaient ouvert plus largement leurs frontières au commerce et à l'investissement. De toute évidence, même si la stabilité macroéconomique et l'ouverture étaient indispensables à un développement durable, elles n'en étaient pas les conditions suffisantes. Les débats du Conseil devaient donc porter essentiellement sur les différences observées quant aux politiques et institutions nationales entre pays dont les efforts avaient été ou n'avaient pas été couronnés de succès. La CNUCED avait un rôle important à jouer: donner aux pays en développement des avis pour les aider à remodeler des politiques nationales et des cadres réglementaires qui, à l'heure actuelle, entravaient la croissance du secteur privé et décourageaient l'investissement étranger.

**QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES,
QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES
ET QUESTIONS CONNEXES**

A. Ouverture de la session

19. La quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 1^{er} octobre 2001 par M. Camilo Reyes Rodriguez (Colombie), Président du Conseil sortant.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

20. À sa 921^e séance plénière (séance d'ouverture), le 1^{er} octobre 2001, le Conseil a élu par acclamation M. Ali Saïd Mchumo (République-Unie de Tanzanie) Président du Conseil à sa quarante-huitième session.

21. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 Vice-Présidents et le Rapporteur composant, avec le Président, le Bureau du Conseil à sa quarante-huitième session. Le Bureau était composé comme suit:

Président: M. Ali Saïd Mchumo (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents: M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Toufik Ali (Bangladesh)

M. Federico Alberto Cuello Camilo (République dominicaine)

M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)

M^{me} Eleanor M. Fuller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Virasakdi Futrakul (Thaïlande)

M. Nathan Irumba (Ouganda)

M. Toshiyuki Iwado (Japon)

M. Kalman Petocz (Slovaquie)

M. Jacques Scavee (Belgique)

Rapporteur: M. Federico Perazza (Uruguay)

22. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

23. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/48/1 (voir l'annexe ...).

24. À cette occasion, il a décidé qu'au titre du point 8 de son ordre du jour, il aborderait la question de la «Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok».

25. À la même séance, conformément aux propositions concernant l'organisation des travaux (TD/B/48/1), le Conseil a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour:

Comité de session I:

Point 3: Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010: a) Bilan de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; b) Progrès dans la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Comité de session II:

Point 4: Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: Le développement économique en Afrique: Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux.

26. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session I:

Président: M. François Léger (France)

Vice-Président/Rapporteur: M. Réналd Clerismé (Haïti).

27. Ont été élus membres du Comité de session II:

Président: M. Mohammed Salek Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)

Vice-Président/Rapporteur: M. Kim Yong Ho (République populaire démocratique de Corée).
